

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL,  
SEANCE ORDINAIRE, DU JEUDI 29 MARS 2018 A 14H00**

Le jeudi 29 mars 2018 à 14h00, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bertrand Bottin, Maire.

Présents : M. Denis Chanteloup, M. Laurent Poussard, Mme Virginie Renaud, Adjoint au Maire, M. Christian Meunier, Mme Françoise Brisset, Mme Carole Liard, Mme Marie-France Bonnemains, M. Serge Tirel, M. Claude Rousselle, M. Christian Bisiaux, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Nathalie Duchemin, Mme Elisabeth Burnouf, Mme Christiane Devinante, M. Stéphane Simon

Procurations : Mme Nathalie Duchemin à Mme Carole Liard, Mme Elisabeth Burnouf à Mme Virginie Renaud, Mme Christiane Devinante à M. Serge Tirel, M. Stéphane Simon à M. Laurent Poussard.

Secrétaire de séance : M. Denis Chanteloup

**ORDRE DU JOUR**

**1 - Approbation du compte de gestion du budget communal 2017**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2017, après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières,

Déclare à l'unanimité à 15 voix pour, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2 - Approbation du compte administratif du budget communal 2017**

Sous la présidence de M. Claude Rousselle, conseiller municipal, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Résultat reporté (Excédent) :	208 742,94 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	926 556,31 €
Recettes :	941 939,31 €
Résultat de clôture (Excédent)	224 125,94 €

Investissement

Résultat reporté (Excédent)	43 555,20 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	168 225,15 €
Recettes :	175 267,81 €
Restes à réaliser :	10 335,00 €
Résultat de clôture (Excédent)	60 932,86 €

Hors de la présence de M. Bertrand Bottin, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité à 14 voix pour, approuve le compte administratif du budget communal 2017.

### **3 - Affectation des résultats au budget communal 2018**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité à 15 voix pour, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget communal 2018 :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 224 125,94 € au compte FR 002.

### **4 - Subvention d'équilibre au budget annexe du C.C.A.S.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu l'augmentation des demandes d'aides sociales sur la commune en 2017, il est important d'anticiper des demandes d'aides pour l'année 2018 et qui impactent la section de fonctionnement du budget C.C.A.S. L'excédent de fonctionnement 2017 reporté au budget annexe 2018 étant de 1 008,24 €.

Conformément à l'article L.2224-2 du code des collectivités territoriales, le budget du C.C.A.S. doit solliciter du budget principal une subvention de fonctionnement de 1 000,00 € pour équilibrer sa section d'exploitation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-1 et L.2224-2,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité à 15 voix pour, délibère pour :

- Accorder une subvention de fonctionnement de 1 000,00 € (mille euros) du budget principal, nature 657362 (subvention de fonctionnement aux organismes publics - établissements et services rattachés – C.C.A.S.), au profit du budget annexe du C.C.A.S. nature 7474 (subventions communes),
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Autorise le Maire à solliciter les autres subventions susceptibles d'être accordées.

### **5 - Taxes directes locales 2018**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité à 15 voix pour, la reconduction des taux de 2017 pour 2018 soit :

- Taxe d'habitation 4,93 %
- Taxe foncière (bâti) 17,59 %
- Taxe foncière (non bâti) 23,83 %.

Le Conseil Municipal, relève donc que le produit fiscal attendu (215 975 €) des trois taxes directes locales est égal au produit fiscal assuré.

### **6 – Travaux d'aménagement du boulevard DEVEAUD : autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP)**

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3 Vu le décret 97-175 du 20 février 1997, Vu l'instruction M14,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire au montage du projet d'aménagement du boulevard Deveaud,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité à 15 voix pour :

Décide:

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de l'aménagement du boulevard Deveaud ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 1 278 384 € TTC

CP 2018 : 200 000 €

CP 2019 : 1 076 384 €

CP 2020 : 2 000 €

Financement du projet :

Subvention DETR : 136 105 €

Remboursement FCTVA : 209 706 €

Prêt : 932 573 €

Une attribution de compensation sera versée par la communauté d'agglomération du Cotentin dans le cadre du transfert de compétence VOIRIE aux communes.

La somme de 80 000 € sera imputée dans un premier temps à financer en partie le projet puis remboursera le prêt dans un second temps.

Enfin, à l'issue du prêt, cette somme sera affectée à de nouveaux projets d'investissements de voirie.

- que cette autorisation de programme sera ajustée ou révisée sur délibération expresse du conseil municipal et que les crédits de paiement non réalisés seront automatiquement reportés sur l'exercice suivant, dans la limite de la durée de l'autorisation de programme,

- que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2018, 2019, 2020 et 2021 sous l'opération d'équipement n°79.

## **7 - Vote du budget primitif communal 2018**

Le Conseil Municipal délibère sur le budget primitif 2018 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de :

- 1 202 867,00 Euros en section de fonctionnement
- 383 935,00 Euros en section d'investissement

### Fonctionnement recettes :

<b>002</b>	Excédent antérieur reporté Fonc	224 125,94 €
<b>013</b>	Atténuations de charges	10 000,00 €
<b>70</b>	Produits des services	174 809,00 €
<b>73</b>	Impôts et taxes	561 475,00 €
<b>74</b>	Dotations et participations	155 938,00 €
<b>75</b>	Autres produits gestion courante	73 550,00 €
<b>76</b>	Produits financiers	1,06 €
<b>77</b>	Produits exceptionnels	2 968,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>1 202 867,00 €</b>

Fonctionnement dépenses :

011	Charges à caractère général	330 877,00 €
012	Charges de personnel	485 406,00 €
014	Atténuations de produits	34 132,00 €
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €
023	Virem. à section investissement	123 570,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	19 924,00 €
65	Autres charges gestion courante	63 710,00 €
66	Charges financières	2 722,00 €
67	Charges exceptionnelles	122 526,00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>1 202 867,00 €</b>

Investissement recettes :

001	Solde exécution invest. reporté	50 597,86 €
021	Virem. de section fonctionnement	123 570,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	19 924,00 €
041	Opérations patrimoniales	24 480,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	4 604,00 €
13	Subventions d'investissement	57 259,14 €
16	Emprunts et dettes assimilées	103 500,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>383 935,00 €</b>

Investissement dépenses :

041	Opérations patrimoniales	24 480,00 €
16	Remboursement d'emprunts	26 040,00 €
20	Immobilisations incorporelles	22 200,00 €
204	Subventions équipement versées	9 505,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 350,00 €
23	Immobilisations en cours	296 295,00 €
261	Titres et participations	1 065,00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>383 935,00 €</b>

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 de la commune à l'unanimité à 15 voix pour.

## **8 - Approbation du compte de gestion du budget camping 2017**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2017, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières,

Déclare à l'unanimité à 15 voix pour, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 9 - Approbation du compte administratif du budget camping 2017

Sous la présidence de M. Claude Rousselle, conseiller municipal, le Conseil Municipal examine le compte administratif du camping 2017 qui s'établit ainsi :

### Fonctionnement

Résultat reporté (Excédent) :	150 424,00 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	422 727,18 €
Recettes :	433 197,33 €
Résultat de clôture (Excédent)	160 894,15 €

### Investissement

Résultat reporté (Déficit) :	- 20 295,39 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	10 616,98 €
Recettes :	42 427,70 €
Restes à réaliser	- 533,00 €
Résultat de clôture (Excédent)	10 982,33 €

Hors de la présence de M. Bertrand Bottin, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité à 14 voix pour, approuve le compte administratif du budget camping 2017.

## 10 - Affectation des résultats au budget camping 2018

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité à 15 voix pour, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget camping 2018 :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 160 894,15 € à l'article FR 002

## 11 - Vote du budget primitif camping 2018

Le Conseil Municipal délibère sur le budget primitif 2018 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de :

- 533 500,00 Euros en section de fonctionnement
- 44 735,00 Euros en section d'investissement

### Fonctionnement recettes :

<b>002</b>	Excédent antérieur reporté Fonc	160 894,15 €
<b>013</b>	Atténuations de charges	40 204,85 €
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	4 108,00 €
<b>70</b>	Ventes prod fab, prest serv, march.	310 500,00 €
<b>77</b>	Produits exceptionnels	17 793,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>533 500,00 €</b>

Fonctionnement dépenses :

<b>011</b>	Charges à caractère général	284 800,00 €
<b>012</b>	Charges pers. et frais assimilés	106 487,00 €
<b>022</b>	Dépenses imprévues Fonct	2 000,00 €
<b>023</b>	Virement à la section invest.	4 200,00 €
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	16 219,67 €
<b>65</b>	Autres charges gestion courante	5 053,00 €
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	114 740,33 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>533 500,00 €</b>

Investissement recettes :

<b>001</b>	Solde d'exécution d'inv. reporté	11 515,33 €
<b>021</b>	Virement de la section de fonct.	4 200,00 €
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	16 219,67 €
<b>13</b>	Subvention d'investissement	12 800,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>44 437,00 €</b>

Investissement dépenses :

<b>020</b>	Dépenses imprévues	2 094,50 €
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	4 108,00 €
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	3 000,00 €
<b>23</b>	Immobilisations en cours	15 000,00 €
<b>26</b>	Autres formes de participation	532,50 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>44 437,00 €</b>

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 du camping à l'unanimité à 15 voix pour.

### **12 - Approbation du compte de gestion du budget gites 2017**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2017, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières,

Déclare à l'unanimité à 15 voix pour, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **13 - Approbation du compte administratif du budget gites 2017**

Sous la présidence de M. Claude Rousselle, conseiller municipal, le Conseil Municipal examine le compte administratif des gîtes 2017 qui s'établit ainsi :

### Section de Fonctionnement :

Résultat reporté	51 751,33 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	165 072,98 €
Recettes :	176 085,46 €
Résultat de clôture (Excédent)	62 763,81 €

### Investissement

Résultat reporté (Excédent)	66 051,72 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	255 648,03 €
Recettes :	218 915,68 €
Restes à réaliser (Déficit)	-10 971,15 €
Résultat de clôture (Excédent)	18 348,22 €

Hors de la présence de M. Bertrand Bottin, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité à 14 voix pour, approuve le compte administratif du budget gîtes 2017.

### **14 - Affectation des résultats au budget gîtes 2018**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité à 15 voix pour, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget gites 2018 :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 62 763,81 € au compte FR 002.

### **15 - Vote du budget primitif gites 2018**

Le Conseil Municipal délibère sur le budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 210 368,00 Euros en section de fonctionnement
- 329 528,00 Euros en section d'investissement

#### Fonctionnement recettes :

<b>001</b>	Excédent antérieur reporté	62 763,81 €
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	10 696,00 €
<b>70</b>	Ventes prod fab, prest serv, march.	12 000,19 €
<b>75</b>	Autres produits gestion courante	121 000,00 €
<b>76</b>	Produits financiers	2 000,00 €
<b>77</b>	Produits exceptionnels	1 908,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>210 368,00 €</b>

Fonctionnement dépenses :

<b>011</b>	Charges à caractère général	87 828,00 €
<b>012</b>	Charges pers. et frais assimilés	36 278,00 €
<b>022</b>	Dépenses imprévues	2 000,00 €
<b>023</b>	Virement à sect° invest.	1 538,00 €
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	22 070,00 €
<b>65</b>	Autres charges gestion courante	4 198,00 €
<b>66</b>	Charges financières	2 000,00 €
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	54 456,00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>210 368,00 €</b>

Investissement recettes :

<b>001</b>	Solde d'exécution d'inv. reporté	29 319,37 €
<b>021</b>	Virement de la sect° fonct.	1 538,00 €
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	22 070,00 €
<b>13</b>	Subventions d'investissement	10 500,00 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	266 100,63 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>329 528,00 €</b>

Investissement dépenses :

<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	10 696,00 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	291 060,85 €
<b>23</b>	Immobilisations en cours	27 238,65 €
<b>26</b>	Autres formes de participation	532,50 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>329 528,00 €</b>

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 à l'unanimité à 15 voix pour.

### **16 – Jardins ouvriers**

Les jardins ouvriers sont en cours d'aménagement, Monsieur le Maire propose de mettre en place le tarif de location d'un jardin à 50 € par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 voix pour, décide de faire appliquer le tarif de location d'un jardin à 50 € par an à compter du 29 mars 2018.

La séance est levée à 16h15.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.